



Ledouble

FAURECIA

Société Anonyme au capital de 966 250 607 €
2, rue Hennape – 92000 Nanterre

Transformation de Société Anonyme
en Société Européenne

Rapport du commissaire à la transformation

Ordonnance de Monsieur le Président
du Tribunal de Commerce de Nanterre
en date du 16 mars 2018

Ledouble SAS - 8, rue Halévy - 75009 PARIS

Tél. 01 43 12 84 85 - E-mail info@ledouble.fr

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables et à la Compagnie des commissaires aux comptes de Paris

Société par actions simplifiée au capital de 514 400 €

RCS PARIS B 392 702 023 – TVA Intracommunautaire FR 50 392 702 023



À l'attention des actionnaires,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée par Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 16 mars 2018 concernant la transformation de la société FAURECIA SA en société européenne ou *Societas Europaea*, nous avons établi le présent rapport prévu par les dispositions de l'article 37 du Règlement CE n° 2157/2001 du Conseil en date du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne et de l'article L. 225-245-1 du Code de commerce.

Cette opération a été arrêtée par votre Conseil d'Administration réuni le 15 février 2018 sous la condition de son approbation par votre assemblée.

Nous avons établi le présent rapport en vue de nous prononcer sur le montant de l'actif net de votre société par rapport au capital social augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

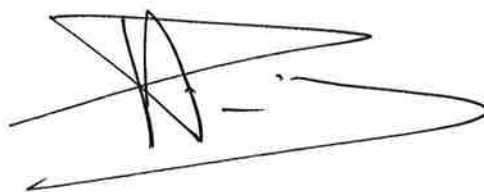
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que le montant de l'actif net est au moins équivalent au montant du capital social augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle, sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination du montant de l'actif net, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, à la date de notre rapport, nous attestons que le montant de l'actif net est au moins équivalent au montant du capital social augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

À Paris, le 27 avril 2018

Le commissaire à la transformation

Ledouble SAS

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, identifying the signatory as Agnès Piniot.

Agnès PINIOT

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Paris